

Province de
LIEGE

Arrondissement
de HUY

COMMUNE
de

BURDINNE
4210

Extrait du Procès-verbal du Conseil communal

Séance du 25 mai 2021

Présents

Madame Christine BOUCHE, Présidente

Monsieur Frédéric BERTRAND, Bourgmestre

Messieurs Dominique BOVENISTY, Christian ELIAS et Madame Evelyne LAMBIE,
Echevins

Madame Laurence FRANQUIN, Monsieur Alexandre GIROULLE, Madame Laurence
DELIER, Monsieur Hugues JOASSIN, Madame Sabine GILLMANN, Monsieur Ghislain
CHARLIER, Monsieur Romain VERLAINE, Madame Marie CHIARELLI, Conseillers

Madame Brigitte BOLLY, Directrice générale

**- Rémunération du personnel d'encadrement des plaines de vacances communales -
Modifications - Décision :**

Le CONSEIL COMMUNAL, en séance publique ;

Revu notre délibération du 18 juin 2009 fixant la rémunération du personnel
d'encadrement des plaines de vacances communales ;

Considérant que les montants n'ont pas été revus depuis ;

Qu'ils ne sont pas indexés ;

Qu'il paraît judicieux de les revoir ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article
L1122-30 stipulant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Après discussions ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents ;

-Article 1^{er} : De fixer la rémunération du personnel d'encadrement des plaines de vacances
communales comme suit :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| -moniteur coordinateur | 13€/heure |
| -moniteur breveté | 11€/heure |
| -moniteur non breveté ou stagiaire | 9€/heure |

-Article 2 : La présente délibération sera notifiée à la directrice financière pour disposition.

Par le Conseil,
La Directrice générale
Brigitte BOLLY

La Présidente,
Christine BOUCHE

Pour extrait conforme,

La Directrice générale
Brigitte BOLLY

Le Bourgmestre,
Frédéric BERTRAND

